

Séance du mardi 21 mars 2023
Délibération n°2023-43-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de convocation du conseil : 7 mars 2023

Objet : Travaux de renforcement de la clôture, portail et portillon du groupe scolaire Maud NADIRE

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire

Mme Madly MARIGNAN, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (6) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire
Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire
M. Eliodore TORVIC, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire
M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire

Étaient absents (10) :

M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire (excusé), Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Vu le rapport n° 43/2023/VM de Monsieur le Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 :

D'approuver les travaux de réfection pour la clôture du groupe scolaire Maud NADIRE détaillés comme suit :

Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant total
Dépose de la clôture existante (y compris ouvrages maçonnés)	ml	380		
Dépose et évacuation du portail à deux battants	U	2		
Modelage et terrassement de la zone de chantier	FT	1		
Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides H = 180 cm posé en pleine terre (fil 5mm et maille 200X50mm)	ml	305		
Fourniture et pose de poteaux section 68X48 scellés tous les 2,51m (H2,25)	U	132		
Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides H = 150 cm posé sur longrine béton 350 kg et deux rangés d'agglomération BA40 enduit 2 faces	ml	75		
Dépose, rénovation et repose de portail existant	U	3		
Fourniture et pose d'un portail coulissant de 6m de large avec longrine, rail et poteaux en béton	U	2		
TOTAL				100 050,00 €

ARTICLE 2 :

D'approuver le coût et le plan de financement prévisionnel comme suit :

Etat	83,60%	83 641,80 €
Commune	16,40%	16 408,20 €
Total	100,00%	100 050,00 €

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 23 mars 2023